

Département de la  
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

Ville de ROYAN

Réunion du Jeudi 25 Mai 1961 , à 20 h 30

OBJET :

Participation de la Ville  
à la construction et à  
l'équipement d'un poste  
de 50 KW destiné à l'alimentation électrique  
du Stade

Le Jeudi vingt cinq mai mil neuf cent soixante et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le Vendredi 19 Mai 1961

61.059  
Etant présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, LANOUE, MOUCHOT, LANUSSE, BISCAYE, GUILLAUD, LAMOUCHE, ETCHEBER, REIX, MARTEAU, BUJARD, GALLAND

Excusés : MM. MONGRAND, POUGET

Représentés : M. BRENUSSBAU PAR M. ROCHEDEREUX  
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En vue de l'éclairage du futur terrain omnisport du stade l'EEF va procéder à la construction d'un poste de transformation de 50 Kw, Rd de Lattre de Tassigny. Cette administration demande à la ville une participation forfaitaire de 10.000 NF pour la construction de ce poste

Le Conseil Municipal

- Vu la demande faite le 6 Février 1961 par l'Electricité et Gaz de France
- Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 19 Avril 1961

décide

- de participer pour une somme de 10.000 NF à la construction, l'équipement et l'alimentation du poste de transformation à construire Rd de Lattre, destiné à l'alimentation en énergie électrique du stade.
- dit que la dépense sera inscrite au B.S. 1961

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre **M.** les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE  
Roche fort s/Mer le 29 Mai 1961  
Le Sous Préfet : J. VACHEL

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 7 Juin 1961  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

